

Direction du budget

Rapporteur : Gilbert LEPOITTEVIN

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DÉLIBÉRATION N°DEL2021\_048**  
**SÉANCE DU 31 MARS 2021**

**05 - BUDGET PRIMITIF 2021**

Le budget principal :

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 142 019 983 € en section de fonctionnement et à 69 426 401,10 € en section d'investissement.

Le budget annexe du camping :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 159 734 € en section d'exploitation et à 20 155 € en section d'investissement.

Le budget annexe panneaux photovoltaïques :

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105 375 € en section d'exploitation et à 74 688 € en section d'investissement.

Le budget annexe creusement de fosses :

Ce budget s'équilibre à 31 000 € en section d'exploitation. Il ne possède pas de section d'investissement.

Le budget annexe du port de plaisance :

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 742 168 € en section d'exploitation et à 618 025 € en section d'investissement.

Le budget annexe locations :

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 324 830 € en section d'exploitation et à 199 370 € en section d'investissement.

Le budget annexe des parkings :

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 520 351 € en section d'exploitation et à 158 287 € en section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- . Voter par chapitre les budgets primitifs 2021 du budget principal et des budgets annexes après avoir pris connaissance de la maquette du budget primitif 2021 et du rapport de présentation de ce dernier.
- . Autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- . Voter les subventions aux associations telles qu'elles figurent en annexe de la maquette du budget (annexe B1,7, page 144) et autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs avec les associations pour les subventions inférieures à 23 000 €.

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Le Maire,  
**Benoit ARRIVE**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 31 mars 2021**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47

Date de la convocation et de son affichage : 19 mars 2021

Date d'affichage du compte rendu : 7 avril 2021

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt et un, le trente et un mars** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 19 mars 2021 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

Le conseil est organisé pendant la période d'état d'urgence sanitaire et conformément à loi n°2021-160 du 15 février 2021.

### **PRÉSENTS**

AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BAUDIN Philippe (mandataire AMIOT Florence à son départ 20h00) - BERNARD Christian (mandataire HAMEL Estelle à son départ 19h35)- BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - FRANÇOISE Bruno (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h08)- GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine (mandataire RONSIN Chantal jusqu'à son arrivée 18h58)- HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HULIN Bertrand - HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - KRIMI Sonia (mandataire MAGHE Jean-Michel jusqu'à son arrivée 17h58) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET Eddy à son départ 20h30)- MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège - RENARD Nathalie (départ 21h05) - ROGER Véronique (mandataire VIEL-BONYADI Barzin jusqu'à son arrivée 17h31) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe (départ 20h18)- SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIEL-BONYADI Barzin.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

AMBROIS Anne a donné procuration à HÉBERT Dominique  
BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
DUVAL Karine a donné procuration à PIC Anna  
FAGNEN Sébastien a donné procuration à ARRIVÉ Benoit  
HÉRY Sophie a donné procuration à TARIN Sophie  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à PLAINEAU Nadège  
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉBERT Karine  
SPAGNOL Marc a donné procuration à BOUSSELMAME Nouredine

---

Mme Estelle HAMEL conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized blue font.

ID : 050-200056844-20210331-DEL2021\_048\_01-BF

# RAPPORT DE SYNTHÈSE

## DU

# BUDGET PRIMITIF 2021

## INTRODUCTION

Le vote du budget 2021 revêt un caractère particulier puisque c'est celui qui ouvre le mandat, le premier d'un exercice de 6 ans au cours duquel nous allons décliner année après année, projet après projet, le programme municipal sur lequel notre majorité a été élue.

Nous sommes là dans un exercice éminemment politique mais aussi dans un travail technique consistant à traduire nos engagements en actes, tout en respectant les équilibres financiers et fiscaux propres à notre collectivité.

Construire un budget c'est d'abord faire un bilan de la situation financière d'une collectivité. La nôtre est bonne. Nous l'avons démontré lors du débat d'orientation budgétaire il y a quelques semaines et la situation consolidée qui vous est présentée aujourd'hui ne fait que le confirmer.

Trois indicateurs incontestables attestent de cette situation :

- notre niveau d'endettement d'abord : 586 euros par habitant quand la moyenne nationale se situe à 1511. Et une capacité de remboursement ramenée à seulement 2 ans.
- 2<sup>e</sup> indicateur, lié au premier : notre niveau d'investissement. Il est de 58 millions d'euros cette année dont 46 de nouveaux investissements et 12 de report des investissements non-réalisés en 2020, notamment en raison de la COVID. Jamais les 5 communes et la CUC n'ont pu proposer un tel montant d'investissements. C'est historique.
- enfin, 3<sup>e</sup> indicateur : la pression fiscale. Notre cotisation moyenne de foncier bâti est de 282 euros/habitant quand la moyenne de notre strate est à 325. Cela nous met en 8<sup>e</sup> position sur 26.

Après quatre années de baisse de nos taux de foncier bâti, nous faisons le choix de les stabiliser cette année. Là encore, c'est assez unique puisque de nombreuses villes de notre taille ont eu ou auront recours à une hausse significative des impôts ces dernières années.

Ces ratios mettent deux choses en évidence: le choix de construire la commune nouvelle était le bon et notre gestion a été prudente.

Avisée, même car une gestion aussi serrée n'a de sens que si elle se fait au bénéfice de l'intérêt général. La présentation de ce budget primitif démontre s'il en était besoin que c'est le cas.

Jamais la ville n'a été aussi ambitieuse.

Jamais elle n'a été en mesure comme elle l'est aujourd'hui d'assurer le maintien et le développement du service public et de la protection des plus fragiles.

Jamais non plus elle n'avait été en mesure de s'accomplir de la sorte en matière culturelle et sportive.

Jamais enfin, elle n'avait pu envisager l'avenir aussi sereinement en mettant une vraie ambition d'aménagement raisonné au service de son développement.

Quelques exemples : nous lançons cette année l'étude de programmation pour la modernisation du secteur piétonnier. La modernisation du plateau piétonnier ira de pair avec la montée en puissance du Bus Nouvelle Génération et des circulations douces dans la ville.

Nous doublons les investissements sur la voirie et lançons en même temps le chantier de la voie du Homet. Nous aménageons un nouveau parking près de l'hôpital, réaménageons le parking Notre-Dame et poursuivons le développement de la trame verte et bleue...

Coté enseignement, nous prévoyons plus de 3 millions et demi dans les écoles et achevons la cuisine centrale qui va permettre progressivement de proposer des repas issus des circuits courts et des cultures bio dans toutes les écoles.

Nous ouvrirons cette année le pôle petite enfance « Agnès VARDA » et nous rénovons en parallèle la Mosaïque à la Glacière. Le chantier de construction de la salle Imagin-Art à Querqueville va être lancé lui aussi et les premiers pôles culturels associatifs, annoncés pendant la campagne sortent déjà de terre...

Nous rénovons le patrimoine historique bâti dans chaque commune déléguée.

Nous lançons aussi les travaux de la salle Chantereyne, ceux de la Saillanderie à la Glacière, de la salle Nordez et nous livrerons le complexe de tennis de la Polle dans un mois.

Rarement Cherbourg-en-Cotentin n'avait été en mesure de préparer son avenir de la sorte.

Rarement, elle n'avait été en mesure de mener ces investissements et en même temps d'amplifier ses politiques publiques d'accès aux services et de solidarité.

Le centre de santé fonctionne et est appelé à se développer. Nous préparons également une mutuelle communale comme nous nous y étions engagés et nous poursuivons en 2021 l'accompagnement des habitants face à la crise de la COVID.

Nous sommes en mesure d'aller assez loin dans ce domaine, y compris au-delà des strictes compétences municipales puisque nous allons apporter une aide concrète aux étudiants en même temps que nous mobilisons tous nos moyens aux côtés du monde de la santé pour vacciner 4000 personnes par semaine et mettre le Cotentin rapidement à l'abri de la COVID.

Ce budget détaille l'ensemble de ces actions et plus encore.

Il traduit la vision que notre équipe, dans toutes ses composantes, a développée et va poursuivre. Il est le miroir de la dynamique que connaît notre ville et il prépare l'avenir de notre cité qui nous a été confié pour 6 ans en 2020.

Le Maire

Benoit ARRIVÉ

Le maire délégué adjoint aux finances

Gilbert LEPOITTEVIN

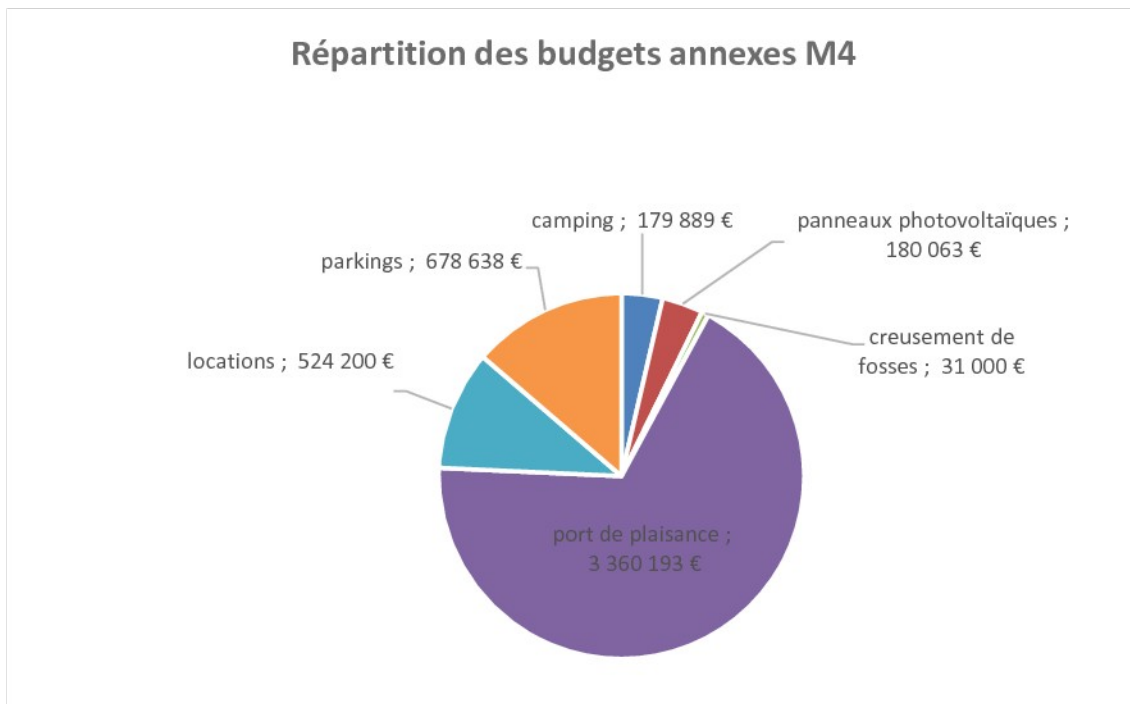
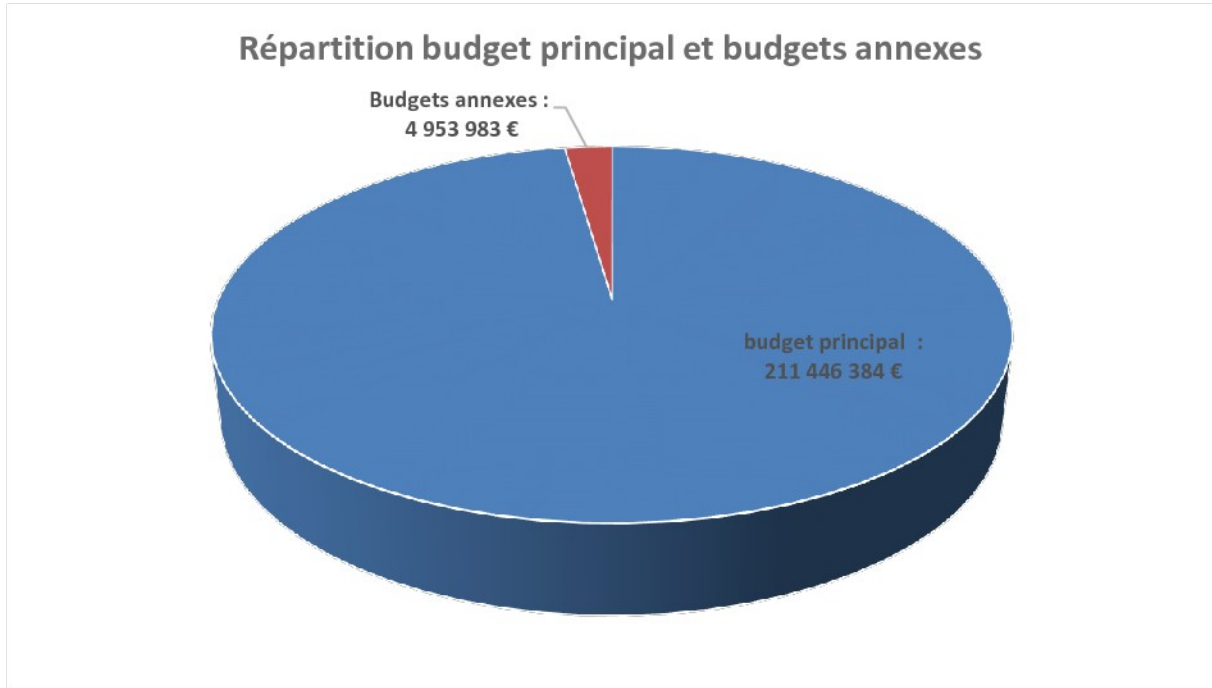
<b>Le budget général : 216 millions d'euros</b>	<b>3</b>
<b>Le budget principal : 211 millions d'euros</b>	<b>6</b>
<b>I. La section de fonctionnement:</b>	<b>6</b>
<b>A) Les recettes de fonctionnement : 141,5M€</b>	<b>6</b>
1) les ressources endogènes du budget : 89,4M€	7
a) Les produits des services et du domaine : 8 893 887€	7
b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 78 081 469€	8
c) Les autres produits de gestion courante : 1 262 292€	10
d) Les autres produits : 1 198 376€	10
2) Les ressources exogènes : 52,1M€.	11
a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	11
b) La dotation nationale de péréquation (DNP)	11
c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)	12
d) Les subventions externes	12
e) Les autres attributions et participations	13
<b>B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 130,1M€</b>	<b>13</b>
1) Les charges à caractère général : 29,9M€	14
2) Les charges de personnel et frais assimilés : 81,8M€	16
a) Les frais de personnels extérieurs :	16
b) la masse salariale :	16
3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC : 0,9M€	18
4) Les charges de gestion courante : Poursuivre le soutien exceptionnel au monde associatif :	
16,1M€	18
5) Des charges financières en diminution : 0,7M€	19
6) Les charges exceptionnelles : 0,6M€	19
<b>C) Les soldes intermédiaires de gestion contraints sous l'effet de la COVID 19:</b>	<b>20</b>
<b>II. La section d'investissement : 69,4 millions d'euros.</b>	<b>21</b>
<b>A) Un programme d'investissement dynamique</b>	<b>21</b>
1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie :	
20,8M€	22
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité : 27,3M€	23
a) L'enseignement : 5 800 402€	23
b) La petite enfance 3 110 110€	23
c) La santé et les interventions sociales : 3 639 220€	23
d) La politique culturelle et culturelle 5 528 017€	23
e) Le sport et la jeunesse : 9 125 750€	24
f) La sécurité et la salubrité publique : 122 315€	24
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 9,8M€	24
<b>B) Le financement prévisionnel de l'investissement</b>	<b>25</b>
<b>C) La dette du budget principal en diminution</b>	<b>26</b>
<b>Les budgets annexes sous nomenclature M4</b>	<b>29</b>
<b>I. Le budget annexe Camping de la Saline</b>	<b>29</b>
<b>A) La section de fonctionnement</b>	<b>29</b>
<b>B) Les soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>29</b>
<b>C) La section d'investissement</b>	<b>30</b>
<b>II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques</b>	<b>30</b>

A) La section de fonctionnement _____	<b>30</b>
B) Les soldes intermédiaires de gestion _____	<b>31</b>
C) La section d'investissement _____	<b>31</b>
D) La dette du budget panneaux photovoltaïques _____	<b>31</b>
III. Le budget annexe creusement de fosses _____	<b>32</b>
IV. Le budget annexe port de plaisance _____	<b>32</b>
A) La section de fonctionnement : un budget en diminution en raison de la crise sanitaire	<b>32</b>
1) Les charges d'exploitation : 2 124 143€ _____	<b>33</b>
2) Les ressources d'exploitation : 2 518 465€ _____	<b>33</b>
B) Les soldes intermédiaires de gestion _____	<b>34</b>
C) Les dépenses d'équipement _____	<b>34</b>
D) Le financement de l'investissement _____	<b>35</b>
V. Le budget annexe locations _____	<b>35</b>
A) La section de fonctionnement _____	<b>35</b>
B) Les soldes intermédiaires de gestion _____	<b>36</b>
C) La section d'investissement _____	<b>36</b>
D) Le financement de l'investissement _____	<b>36</b>
VI. Le budget annexe parkings _____	<b>37</b>
A) La section de fonctionnement _____	<b>37</b>
B) Les soldes intermédiaires de gestion _____	<b>38</b>
C) La section d'investissement _____	<b>38</b>
D) Le financement de l'investissement _____	<b>38</b>

## Le budget général : 216 millions d'euros

Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 216 400 367 €, dont 200 445 645 € en dépenses réelles et 15 954 722 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 97,71% des dépenses du budget général.

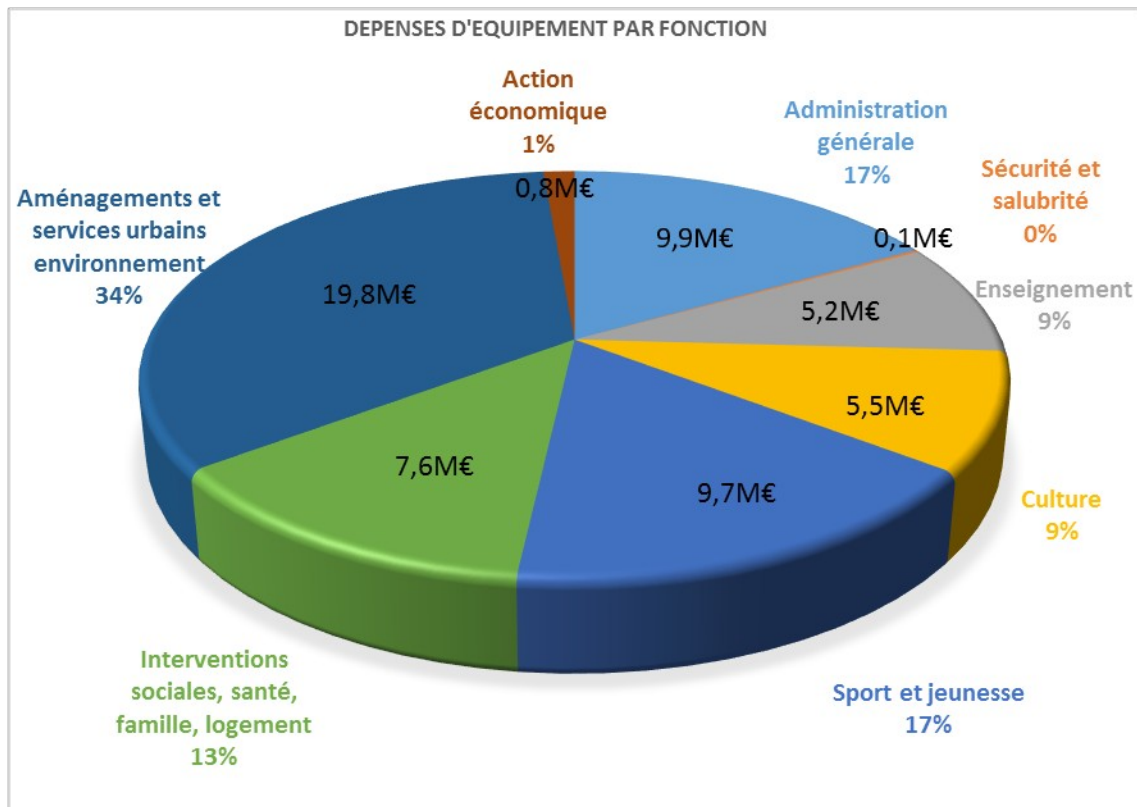




En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 133 059 650 € en section de fonctionnement et à 67 385 995 € en section d'investissement, soit au total 200 445 645 € prévus sur 2021 :

Dépenses Réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	130 181 849 €	66 721 507 €	196 903 356 €
camping	141 350 €	19 700 €	161 050 €
panneaux photovoltaïques	33 943 €	74 313 €	108 256 €
creusement de fosses	31 000 €		31 000 €
port de plaisance	2 124 143 €	394 322 €	2 518 465 €
locations	125 460 €	70 153 €	195 613 €
parkings	421 905 €	106 000 €	527 905 €
<b>Total</b>	<b>133 059 650 €</b>	<b>67 385 995 €</b>	<b>200 445 645 €</b>

Hors dépenses financières, les dépenses d'équipement du budget général atteignent tous budgets confondus 58 608 392 € et se répartissent de la manière suivante :



Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 6,8 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 4 009 057 €) et à hauteur de 9,3% par les autres ressources (5 434 800 €), hors emprunt prévisionnel.

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Structure
Total dépenses d'équipement	58 608 392 €		
Subventions d'investissement		934 800 €	1,6%
Emprunt d'équilibre		49 164 535 €	83,9%
Dotations et fonds de concours		4 500 000 €	7,7%
Épargne nette		4 009 057 €	6,8%
<b>Total</b>	<b>58 608 392 €</b>	<b>58 608 392 €</b>	<b>100,0%</b>

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 83,9% du financement de l'investissement. L'objectif sera d'en diminuer le montant lors du budget supplémentaire à travers notamment la reprise des résultats dégagés aux comptes administratifs 2020. En effet, concernant le budget principal, le résultat attendu est de 34 millions d'Euros. 11,4 millions viendront financer les investissements reportés, et 22,6 millions atténueront les 49,2 millions d'emprunt d'équilibre prévisionnel.

## Le budget principal : 211 millions d'euros

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 142 019 983 € en section de fonctionnement et à 69 426 401 € en section d'investissement soit un total de 211 446 384 €.

### I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 142 019 983 €. Elle présente une variation de 2,2 millions d'euros par rapport au BP 2020.

<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>variation</b>
139 855 626 €	142 019 983 €	2 164 357 €

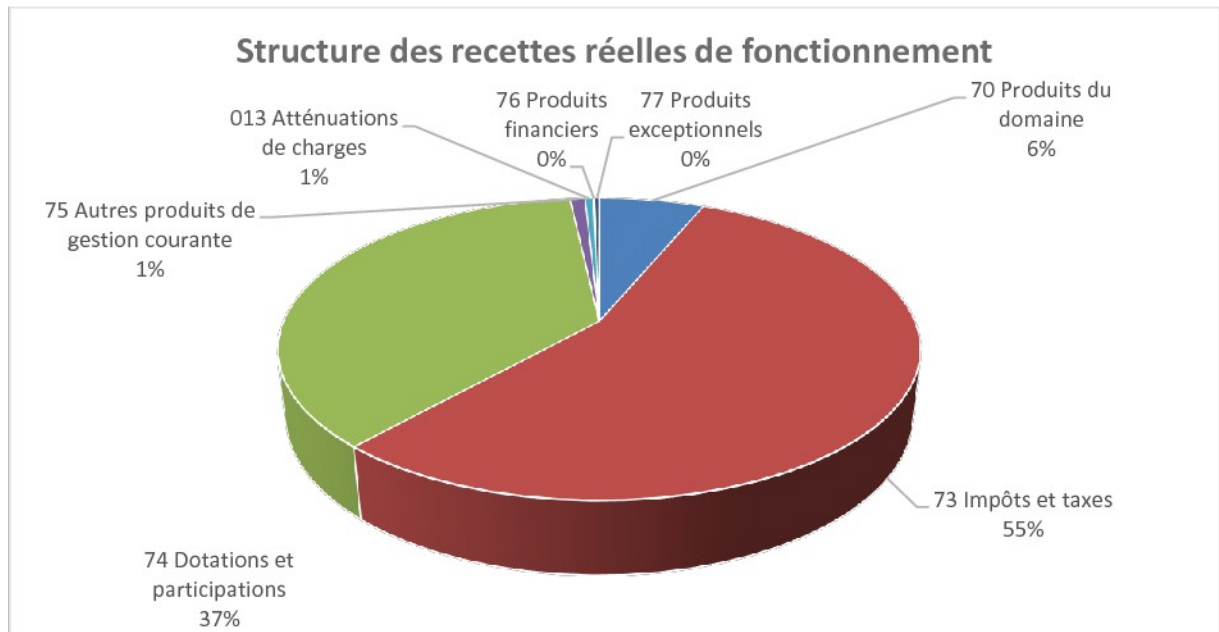
La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 141 539 983 € en recettes et 130 181 849 € en dépenses.

### A) Les recettes de fonctionnement : 141,5M€

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,55 % de BP à BP.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution de BP à BP</b>
70 Produits du domaine	6 974 863 €	8 893 887 €	27,51%
73 Impôts et taxes	76 223 174 €	78 081 469 €	2,44%
74 Dotations et participations	54 491 219 €	52 103 959 €	-4,38%
75 Autres produits de gestion courante	1 176 552 €	1 262 292 €	7,29%
013 Atténuations de charges	358 516 €	705 939 €	96,91%
76 Produits financiers	86 077 €	74 532 €	-13,41%
77 Produits exceptionnels	65 225 €	417 905 €	540,71%
<b>Total des recettes</b>	<b>139 375 626 €</b>	<b>141 539 983 €</b>	<b>1,55%</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (55 %), des dotations et participations (37 %), et des produits du domaine (8 %).



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

#### 1) les ressources endogènes du budget : 89,4M€

Ces ressources constituées de l'activité des services et du produit de la fiscalité s'élèvent à 89,4M€ en progression de 5,36% par rapport au BP 2020.

##### a) Les produits des services et du domaine : 8 893 887 €

Les produits des services et du domaine augmentent de 1 919 024 € (+ 27,51 %) par rapport à 2020.

Chapitre 70	BP 2020	BP 2021	%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 974 863 €	8 893 887 €	27,51%

Ce chapitre comprend l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture de nombreuses structures, les recettes des services sont prévues en diminution de 376 255 €.

Ce chapitre enregistre également les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles.

La forte augmentation constatée au budget 2021 est liée à la décision de ne plus contracter dans l'attribution de compensation, la facturation à la communauté d'agglomération, des services communs portés par la Ville (Finances, RH, DSI). La facturation apparaît donc désormais en recettes au chapitre 70 pour 2 380 000 €. En contrepartie, une diminution équivalente est constatée sur l'attribution de compensation (AC) perçue par la Ville (chapitre 73).

En neutralisant cette facturation ainsi que la baisse de recettes liée au covid, ces ressources 2021 s'élèveraient à 6 890 142 € soit en diminution de 83 221€, soit -1,21%.

**b) Les ressources liées aux impôts et taxes : 78 081 469 €**

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes augmentent de 2,44 % (1 858K€). Cette augmentation est à relativiser car elle est la conséquence de la concrétisation pour les communes de la réforme de la taxe d'habitation.

A partir de cette année, la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires et les logements vacants. En contrepartie, la Ville récupère le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, sans conséquence pour le contribuable. Par ailleurs, les allocations compensatrices de TH imputées au chapitre 74 disparaissent en 2021 (2,85M€ perçus en 2020). Enfin, la réforme de la taxe d'habitation devant s'équilibrer pour la Ville, elle subira le prélèvement d'un coefficient correcteur estimé à 2,18M€.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2020	2021		
73111	Produit des contributions directes	40 692 042	44 101 317	3 409 275	8,4%
73211	Attribution de compensation	26 796 302	24 670 497	-2 125 805	-7,9%
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 668 109	2 249 941	581 832	34,9%
73221	Fonds National garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 054 094	2 054 094	0	0,0%
73223	Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC)	320 407		-320 407	-100,0%
7336	Droits de place	50 900	40 900	-10 000	-19,6%
7343	Taxe sur les pylônes électriques	18 920	20 320	1 400	7,4%
7351	Taxe sur l'électricité	1 606 000	1 606 000	0	0,0%
7364	Prélèvements jeux casino	340 000	327 000	-13 000	-3,8%
7368	Taxe sur la publicité extérieure et le mobilier urbain	566 400	601 400	35 000	6,2%
7381	Taxe additionnelle et droits de mutation	2 100 000	2 400 000	300 000	14,3%
7388	Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	10 000	10 000	0	0,0%
<b>Total</b>		<b>76 223 174</b>	<b>78 081 469</b>	<b>1 858 295</b>	<b>2,44%</b>

Si l'on retrace les données du chapitre 73 afin d'en avoir une lecture à périmètre constant, on peut retenir qu'il évolue, de BP à BP, hors réforme de la TH et hors baisse de l'AC compensée par l'augmentation sur le chapitre 70, de 1,58 %.

**\*Les impôts directs locaux : la mise en place de la réforme de la TH**

L'harmonisation progressive sur douze années jusqu'à converger vers des taux ménages uniques sur l'ensemble du périmètre de Cherbourg-en-Cotentin ne se poursuit plus que sur les taxes foncières.

En 2021, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire et des conséquences directes qu'il emporte sur les finances communales, le choix demeure la stabilité des taux, ainsi

que des grilles tarifaires qui touchent la vie quotidienne des habitants (cantines scolaires, périscolaire, crèches, équipements sportifs et culturels).

Il est donc proposé de stabiliser les taux de taxes foncières à leurs niveaux de 2020. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (THRS) est quant à lui figé à son niveau de 2020.

Dans ces conditions, le produit des impôts directs locaux sera estimé à 44,1 M€, en augmentation de 3 024 K€ par rapport à 2020 soit une variation de 7,36 % du produit attendu. Corrigé de la suppression des allocations compensatrices de TH auparavant imputées au chapitre 74, l'augmentation est ramenée à 247 483 €.

Cette prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 0,2 %, conformément aux dispositions de la loi de finances 2021.
- Une croissance physique prudente des bases estimée à +0,5%.

Libellé	Notifié 2020	Budget 2021	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation	16 770 097	822 602	-15 947 495	-95,09%
Foncier bâti	24 122 712	43 094 696	18 971 984	78,65%
Foncier non bâti	183 652	184 019	367	0,20%
<b>Total impôts directs locaux</b>	<b>41 076 461</b>	<b>44 101 317</b>	<b>3 024 856</b>	<b>7,36%</b>

#### \*L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2021 votée par le Conseil communautaire du 16 février 2021 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 24 670 497 € en fonctionnement. Il s'agit du solde entre l'AC fiscale fixée à la création de la communauté d'agglomération (36,5M€) et les AC calculées suite aux transferts de compétences et d'équipements (- 11,9M€, dont notamment contingent SDIS, collecte et traitement des déchets, cité de la mer, transports publics ...)

A cela s'ajoute l'AC investissement. Celle-ci étant négative, elle constitue une dépense d'investissement de 997 746 €. Elle correspond aux dépenses nettes transférées, notamment celles concernant les eaux pluviales urbaines pour 701 563 €.

#### \*La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 770 418 € en 2018 pour atteindre 1 668 109 € en 2019, puis 1 949 941 € en 2020. Ces augmentations notables permettent de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

Pour 2021, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2020 à laquelle on ajoute 300 000 € correspondant à la baisse des dotations de l'Etat compensée par la Communauté d'Agglomération (voir ci-après), soit 2 249 941€.

**\*Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

Après deux années de baisses consécutives, une nouvelle diminution de 33 973 € par rapport à 2020 est à prévoir en 2021.

	Notifié 2020	Budget 2021	Var. €	Var. %
DCRTP	1 082 287	1 048 314	-33 973	-3,14%

Le FNGIR est quant à lui maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

**\*La perte progressive du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) : - 334 059 €**

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. Le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018, puis de 35 % en 2020.

En 2021, la recette disparaît totalement.

En définitive, seul le prélèvement pour le FPIC subsiste, et représente une dépense évaluée à 900 000 € pour 2021.

	Prélèvement (dépense)	Reversement (recette)	Net
FPIC notifié 2020	884 255	318 314	-565 941
FPIC BP 2021	900 000		-900 000

**c) Les autres produits de gestion courante : 1 262 292 €**

Il s'agit des produits enregistrés au chapitre 75 concernant essentiellement des loyers perçus par la ville. Les prévisions sur ce chapitre augmentent de 85 740 €.

Les principales recettes proviennent des loyers versés par le CCAS à la ville pour les EHPAD La Quicampoise, Sérénité et Bérégovoy pour un montant de 546 865 €.

La hausse des prévisions budgétaires s'explique par l'inscription de loyers tels que le Café du Théâtre, ou encore par la redevance versée par Enedis, concessionnaire, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.

**d) Les autres produits : 1 198 376 €**

Ils concernent les produits enregistrés aux chapitres 013 (atténuations de charges), 76 (produits financiers) et 77 (produits exceptionnels). Ils sont en augmentation de 688 558 € par rapport au BP 2020. Cette progression s'explique par l'inscription d'une recette de l'assurance suite au sinistre sur la passerelle René Schmitt (350 000 €), mais également par l'inscription de nouvelles recettes de l'Etat considérées comme des atténuations de charges concernant le financement de certains contrats aidés tels que les contrats « Adultes relais » financés forfaitairement et presque en totalité par l'Etat pour 58 917 €.

## 2) Les ressources exogènes : 52,1M€.

Ces ressources sont constituées des dotations perçus de l'Etat et de nos partenaires.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2020	2021		
7411	Dotation forfaitaire	31 022 017	30 855 986	-166 031	-0,5%
74127	Dotation nationale de péréquation	1 416 048	1 274 443	-141 605	-10,0%
74123	Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 056 168	10 154 343	98 175	1,0%
74121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	255 000	241 414	-13 586	-5,3%
744	FCTVA	130 000	100 000	-30 000	-23,1%
746	DGD Hygiène		298 564	298 564	
747	Participations	5 837 988	6 130 498	292 510	5,0%
748	Autres attributions et participations	5 773 998	3 048 711	-2 725 287	-47,2%
<b>Total</b>		<b>54 491 219</b>	<b>52 103 959</b>	<b>-2 387 260</b>	<b>-4,38%</b>

### a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La garantie de non baisse de la dotation forfaitaire a pris fin en 2018 et expose dorénavant Cherbourg-en-Cotentin à des variations sensibles.

Le budget 2021 intègre une dotation forfaitaire de 30 855 986 €, en baisse de -122 323 €.

	Notifié 2020	Budget 2021	Var. €	Var. %
Dotation forfaitaire	30 978 309	30 855 986	-122 323	-0,39%

### b) La dotation nationale de péréquation (DNP)

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à un effondrement de la part principale. A compter de 2019, la garantie de la commune nouvelle a disparu, et a conduit à la perte de la part majoration qui a été compensée à travers la DSC.

Pour 2021, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10 %. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 1 274 443 € pour 2021, soit une perte de 141 605 € compensée dans la DSC 2021.

	Notifié 2020	Budget 2021	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 416 048	1 274 443	-141 605	-10,00%



**c) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)**

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 10 013 155 € en 2020. Une augmentation de 1,41 % est attendue en 2021, il est ainsi inscrit la somme de 10 154 343 €.

La commune conserve également la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacerie et de Querqueville. Il est prévu un montant stable de 241 414 € en 2021.

	Notifié 2020	Budget 2021	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	10 013 155	10 154 343	141 188	1,41%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	241 414	0	0,00%

**d) Les subventions externes**

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc.) sont globalement en augmentation et budgétisées à hauteur de 6 130 498 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2020	2021		
74712	Emplois d'avenir	24 772		-24 772	-100,00%
74718	Autres participation de l'état	425 030	798 430	373 400	87,85%
7472	Subvention et participation de la Région	18 621	29 116	10 495	56,36%
7473	Subvention et participation du Département	83 200	33 200	-50 000	-60,10%
74748	Participations autre communes	68 000	68 000	0	0,00%
74751	Participation GFP <sup>1</sup> de rattachement	114 720	2 500	-112 220	-97,82%
74758	Participation autres groupements	45 000	47 000	2 000	4,44%
7476	Subventions et participations CCAS et caisse des écoles	7 642	15 000	7 358	96,28%
7478	Subventions et participations autres organismes	5 051 003	5 137 252	86 249	1,71%
<b>Total</b>		<b>5 837 988</b>	<b>6 130 498</b>	<b>292 510</b>	<b>5,01%</b>

On constate une augmentation globale mais également des variations individuelles importantes.

<sup>1</sup> Groupement à Fiscalité Propre

Le dispositif emploi d'avenir étant terminé, il n'y a donc plus de prévision budgétaire sur la nature 74712.

La nature 74718 relative aux participations de l'Etat enregistre une augmentation de 373 400 €. Cela correspond à une prise en charge par l'Etat des subventions obligatoires versées par la ville pour le fonctionnement des écoles privées maternelles.

Les subventions exceptionnelles perçues en 2020 dans le cadre de la venue de la Drheam Cup ne concernaient que l'évènement 2020, ce qui explique la diminution des comptes 7473 et 74751.

La nature 7478 enregistre les participations versées par la CAF pour le financement des structures jeunesse et enfance qui s'élèvent à plus de 5 millions d'euros.

### e) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 3 048 711 € en 2021. Si l'on fait abstraction de la suppression de la compensation d'exonération de TH suite à la réforme de cette dernière, on constate que ces recettes devraient augmenter de 0,90% en 2021.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2020	2021		
748313	Dot. compensation réforme TP (DCRTP)	992 726	1 048 314	55 588	5,60%
74832	Attribution du fonds départemental de TP	1 693 000	1 705 000	12 000	0,71%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières	236 880	237 560	680	0,29%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières non-bâties	15 992	16 060	68	0,43%
74835	Compensation d'exonération de taxes d'habitation	2 777 373		-2 777 373	-100,00%
7484	Dotation de recensement CEC	15 314		-15 314	-100,00%
7485	Dotation pour titres sécurisés	40 000	40 000	0	0,00%
7488	Subvention EDF emprunts EPR	2 713	1 777	-936	-34,50%
<b>Total</b>		<b>5 773 998</b>	<b>3 048 711</b>	<b>-2 725 287</b>	<b>-47,20%</b>

En 2021, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est estimée à 1 705 000 €, en augmentation de 0,71 % de budget à budget.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Pour 2021, elles sont prévues à hauteur de 253 620 € au titre des taxes foncières, soit un produit supplémentaire de 748 € par rapport à 2020.

### **B) Les dépenses réelles de fonctionnement : 130,1M€**

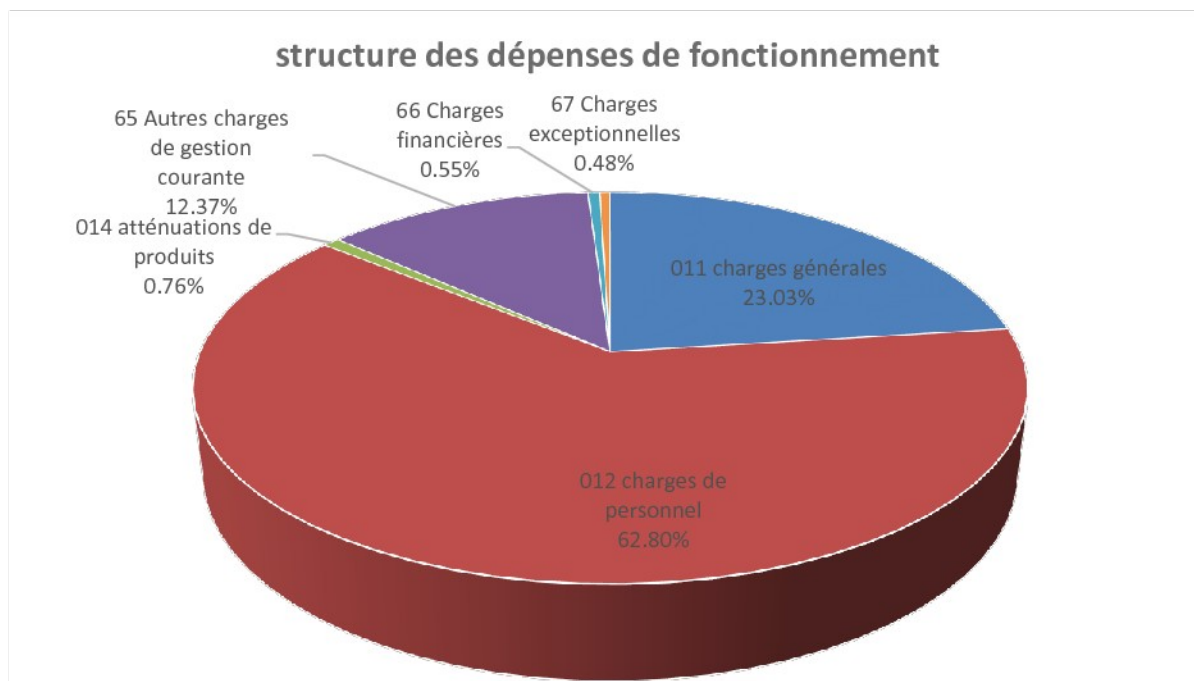
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,63% de BP à BP pour s'élever à 130 181 849 €.

La part des dépenses exceptionnelles liées au Covid est estimée à 978 067 €.

Par conséquent, en l'absence de celles-ci, le budget augmente de 3 587 944 €, soit 2,86%.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	% d'évolution de BP à BP
011 charges générales	29 214 690 €	29 980 687 €	2,62%
012 charges de personnel	79 494 557 €	81 756 845 €	2,85%
014 atténuations de produits	812 000 €	990 000 €	21,92%
65 Autres charges de gestion courante	15 082 383 €	16 105 469 €	6,78%
66 Charges financières	868 613 €	721 892 €	-16,89%
67 Charges exceptionnelles	143 595 €	626 956 €	336,61%
<b>TOTAL</b>	<b>125 615 838 €</b>	<b>130 181 849 €</b>	<b>3,63%</b>
<b>TOTAL HORS DEPENSES COVID</b>	<b>125 615 838 €</b>	<b>129 203 782 €</b>	<b>2,86%</b>

En termes de structure, les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.



### 1) Les charges à caractère général : 29,9M€

L'exercice 2021 est marqué par les dépenses exceptionnelles liées à la COVID 19 ainsi que par le lancement d'études nécessaires à la mise en œuvre du projet du mandat.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>variation</b>
011	Charges générales	29 214 690	29 980 687	+ 765 997
011	Charges hors covid	29 214 690	29 567 287	+ 352 597

Les dépenses liées au COVID représentent 413 400 € au sein de ce chapitre. Ces dépenses concernent l'achat de masques et autres produits d'entretien, mais également pour 177 000€, l'augmentation des consommations d'énergies en raison notamment de l'aération fréquente des locaux.

Hors COVID, les dépenses de ce chapitre augmentent donc de 352 597 € soit **+1,21%**.

Le budget alloué aux diagnostics amiantes sur les bâtiments communaux est en hausse de 222 000 €.

Plusieurs études vont être lancées en 2021 ce qui explique l'augmentation sur la nature 617 de 257 430 €. Il s'agit notamment d'étudier la mise œuvre d'un organisme foncier solidaire sur le territoire, ou encore de créer un opérateur public local. Des crédits d'études sont également alloués au plan communal de sauvegarde mais aussi à un diagnostic des arbres sur le territoire. Des études organisationnelles sont également budgétées pour le projet d'administration. De même, dans le cadre du futur contrat territoire-lecture, la culture va lancer un diagnostic qui sera financé en partie par la DRAC.

Quant au budget relatif aux primes d'assurances, il s'élève pour 2021 à 477 000 €, soit en augmentation de 56 000 € par rapport à 2020.

Enfin, le budget alloué aux locations est en augmentation de 94 019 €. En effet, en raison des travaux au centre social la Mosaïque, des locations de bungalows pour 25 000 € sont nécessaires pour assurer la continuité de l'activité et donc l'accueil des enfants. D'autre part, sur certains sites de restaurations scolaires, afin de pouvoir faire face à l'augmentation des effectifs dans le respect des normes sanitaires actuelles, la ville a recours également à de la location de bungalows. Le coût supplémentaire induit est de 47 400 €.

Le budget fêtes et cérémonies (nature 6232) affiche une diminution de 246 790 €. Il s'agit en réalité d'un changement d'imputation comptable. Les crédits pour la Dreahmcup étaient prévus en 2020 sur le chapitre 011 pour 260 000 €, ils sont en 2021 sur le chapitre 65, sous forme de subvention à hauteur de 100 000 €.

De même, les remboursements de frais au CCAS pour la gestion du restaurant administratif changent d'imputation comptable. Ceci explique la hausse de 70 900 € sur la nature 62873. Les crédits étaient préalablement imputés sur la nature 657362 correspondant à la subvention versée au CCAS.

## 2) Les charges de personnel et frais assimilés : 81,8M€

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), augmente de 2,85 % de BP à BP.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	% d'évolution de BP à BP
012 charges de personnel	79 494 557	81 756 845	+2,85%

Une fois retiré le remboursement des services mutualisés et mis à disposition à la communauté d'agglomération, ce chapitre progresse de 2,28%.

	BP 2020	BP 2021	Variation en €	Variation en %
621 - Personnel extérieur	832 400	709 100	-123 300	-14,81
633 - Charges	1 301 509	1 317 647	16 138	1,24
641- Rémunération	54 542 161	56 573 533	2 031 372	3,72
645 - Cotisations	21 343 259	21 805 648	462 389	2,17
647-648 Autres versements et charges	1 475 228	1 350 917	-124 311	-8,43
<b>Total</b>	<b>79 494 557</b>	<b>81 756 845</b>	<b>2 262 288</b>	<b>2,85</b>
-Remboursement services mutualisés CAC	2 099 889	2 596 000	496 111	23,63
<b>Total net</b>	<b>77 394 668</b>	<b>79 160 845</b>	<b>1 766 177</b>	<b>2,28</b>

En termes de structure, les charges de personnels corrigées représentent 62,04% des dépenses réelles du budget principal corrigées.

### a) Les frais de personnels extérieurs :

Les frais de personnels extérieurs diminuent de 123 300 €. Il s'agit d'un ajustement des prévisions budgétaires concernant les agents mis à disposition par le CCAS et la communauté d'agglomération à la ville.

### b) la masse salariale :

Le nombre d'emplois permanents a diminué au cours de l'année 2020, le confinement ayant considérablement freiné le rythme des recrutements. On comptabilise ainsi 1692 agents permanents rémunérés en décembre 2020.

L'évolution de la masse salariale s'explique cependant à la fois par des mesures internes et nationales.

### Les mesures internes :

En 2021, les effectifs devraient évoluer suite à la mise en œuvre des politiques municipales suivantes :

- Renforcement des effectifs de police municipale (4 créations)
- Création d'un pôle de la petite enfance (4,5 ETP prévus en création)
- Créations liées à la restructuration de l'organigramme (22 créations)

Aussi, l'ensemble de ces mouvements et créations repris en année pleine sur le budget 2021 est estimé à près d'1,45 millions d'euros.

La structure budgétaire des effectifs évolue sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (glissement vieillesse technicité).

Pour 2021, une progression d'environ 850 000 € correspondant à 1% du réalisé estimé de l'année N-1, est attendue.

En 2021, la masse salariale sera également fortement impactée par la révision du régime indemnitaire des agents titulaires et contractuels permanents pour un coût total estimé à près de 790 000 € répercutés sur les comptes 64118 et 64138. Il s'agit d'une part de la mise en œuvre de la deuxième phase du protocole d'accord sur la politique salariale et le développement des carrières adopté le 20 mars 2019, qui prévoit de faire converger les régimes indemnitaires par un rapprochement des filières pour les agents de catégorie A et de catégorie B ; d'autre part, de mettre en œuvre l'IFSE pour les agents relevant de la filière médico-sociale et enfin, de faciliter le recrutement sur certains métiers en tension, en révisant les montants des régimes indemnitaires des cadres d'emplois concernés.

### Des mesures nationales :

- une prévision du relèvement du SMIC pour un coût estimé à 15 000€,
- la mise en œuvre des élections départementales et régionales estimée à 100 000 €,
- la mise en œuvre des dernières dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) dont le coût est estimé à un peu plus de 277 000 €,
- la mise en œuvre de l'indemnité de précarité pour les contractuels dont la durée des contrats cumulés sans interruption sera inférieure à un an, pour un montant estimé à 175 000 €.

Ainsi, la masse salariale inscrite au budget prévisionnel augmente, passant de 79,4 M€ au BP 2020 à 81,7M€ au BP 2021. Cependant, en raison de la mutualisation de services avec la communauté d'agglomération, cette dernière rembourse à la ville 2 596 000 € de frais de personnel. Par conséquent le coût prévisionnel de la masse salariale de la ville est ramené à 79,1M€ incluant une augmentation de 2,28% par rapport au BP 2020.

### 3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC : 0,9M€

La prévision est évaluée à 990 000 € soit 178 000 € de plus qu'en 2020. Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 80 000 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC qui augmente de 178 000 € pour atteindre 900 000 €.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évaluation</b>
014	Atténuation de produits	812 000	990 000	+21,92%

### 4) Les charges de gestion courante : Poursuivre le soutien exceptionnel au monde associatif : 16,1M€

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS, les indemnités et charges afférentes aux élus. Ce chapitre varie de +1 023 086 €.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évaluation</b>
65	Autres charges de gestion courante	15 082 383	16 105 469	+6,78%
	Dont subventions Covid		300 000	
	autres charges hors subventions liées au Covid	15 082 383	15 805 469	+4,79%

Conformément aux orientations budgétaires, l'engagement envers le monde associatif demeure la priorité de ce début de mandat. Le montant de subventions aux associations s'élève à 7 153 075 €, soit en augmentation de 794 840 € par rapport au BP 2020. Le détail des subventions figure en annexe dans la maquette du BP 2021 (Annexe B1.7, subventions versées dans le cadre du vote du budget, page 144)

Sur les 794 840 € d'augmentation, 300 000 € sont en lien avec la covid. En effet, Cette hausse s'explique notamment par un montant de 250 000 € au titre du fonds covid, comme celui prévu dans le courant de l'année 2020, afin d'accompagner les associations victimes de la crise sanitaire. Une autre subvention déjà affectée est prévue à hauteur de 50 000 € à la Fédération des commerçants du Cotentin, la ville ayant participé au dispositif chèques cadeaux en 2020 mis en place en raison de la crise sanitaire.

Les autres augmentations de subventions concernent notamment l'arrivée de la Fastnet pour laquelle une somme de 222 222 € est budgétisée en 2021. Un montant de 42 755 € est également prévu pour la PEP (Pupilles de l'enseignement public) qui, à compter de 2021 reprend la gestion de la crèche Charcot-Spanel jusque-là co-gérée avec la CAF. Par conséquent, en parallèle, la subvention versée par la ville à la CAF est en diminution de 46 863 € (nature 65738). Une nouvelle subvention de 10 000 € est attribuée à la MADO (maison des adolescents). Une subvention de 50 000 € est proposée également pour la Fondation de France dans le cadre de la création de la fondation pour le renouveau du Jardin Favier.

La subvention versée au CCAS s'élève à 5 522 000 € et progresse de 192 100 €, afin de prendre en compte la revalorisation des salaires des personnels de santé, consécutive aux accords du Ségur de la santé.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, et au passage de 163 à 55 conseillers municipaux, les indemnités des élus diminuent de 410 144 € pour atteindre 805 085 €.

Les crédits affectés aux admissions en non valeurs augmentent de 69 950 € afin de s'ajuster aux prévisions transmises par la Trésorerie Municipale.

La nature 6558 enregistre les subventions obligatoires versées aux écoles privées. L'augmentation constatée de 398 773 € correspond à la participation désormais obligatoire de la ville au financement des écoles privées maternelles. Pour cette année, cette hausse est en partie subventionnée par l'Etat. Une prévision budgétaire est inscrite en recette à hauteur de 383 500 € sur la nature 74718.

Enfin, la nature 65737 enregistre une augmentation de 77 000 €. Il s'agit pour 57 000 € d'un changement d'imputation comptable. En effet, cela correspond à la participation de la ville aux frais de fonctionnement de la passerelle « Michel Legrand » initialement mandatés à Ports de Normandie sur le chapitre 011.

#### 5) Des charges financières en diminution : 0,7M€

Les charges financières diminuent de 146 721 €.

		BP 2020	BP 2021	% d'évolution
66	Charges financières	868 613	721 892	-17%

Le désendettement de la ville ainsi que le maintien des taux à un niveau historiquement bas continuent d'avoir des conséquences positives pour le budget 2021.

#### 6) Les charges exceptionnelles : 0,6M€

Ce chapitre enregistre une augmentation de 483 361 €.

		BP 2020	BP 2021	% d'évaluation
67	Charges exceptionnelles	143 595 €	626 956 €	+ 336,61 %

L'augmentation sur ce chapitre s'élève à 483 361 €. Elle s'explique essentiellement par les prévisions de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire pour 264 667 €. Il s'agit ici de pouvoir rembourser les usagers des services municipaux des recettes versées alors que les structures sont fermées en raison du covid (piscines, espace Buisson etc..).

Le budget principal prévoit également le versement de subventions aux budgets annexes des parkings et du port de plaisance dont les recettes diminuent significativement à cause de la crise. Ainsi, il est prévu une subvention de 65 000 € au budget des parkings et de 11 667 € au budget du port de plaisance.

L'augmentation sur ce chapitre s'explique également par le Fonds de retraite des sapeurs-pompiers inscrits à hauteur de 68 000 € alors qu'en 2020, l'inscription avait eu lieu seulement en cours d'année.



### C) Les soldes intermédiaires de gestion contraints sous l'effet de la COVID 19

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

La diminution sensible des soldes intermédiaires de gestion du BP 2021 reflète notamment l'impact de la crise sanitaire et les mesures ponctuelles de ce début de mandat pour y faire face. L'effet ciseaux prononcé tant au niveau de la faible progression de ressources et du dynamisme des charges se traduit par une diminution de plus de 17% de l'épargne brute prévisionnelle.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution en €</b>	<b>% d'évolution</b>
Recettes réelles de fonctionnement	139 375 626	141 539 983	+ 2 164 357	+ 1,55 %
- Dépenses réelles de fonct. (Hors c/66)	124 747 225	129 459 957	+ 4 712 732	+ 3,78%
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>14 628 401</b>	<b>12 080 026</b>	<b>-2 548 375</b>	<b>- 17,42%</b>
- charges financières	868 613	721 892	-146 721	-16,89%
<b>= Epargne brute</b>	<b>13 759 788</b>	<b>11 358 134</b>	<b>- 2 401 654</b>	<b>-17,45%</b>
- amortissement net du capital de la dette	7 835 044	7 897 640	62 596	+ 0,80%
<i>dont remboursement anticipé (RA)</i>	<i>3 000 000</i>	<i>3 500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>+ 16,67%</i>
<b>Epargne nette</b>	<b>5 924 744</b>	<b>3 460 494</b>	<b>-2 464 250</b>	<b>-41,59%</b>
<b>Epargne nette corrigée (hors RA)</b>	<b>8 924 744</b>	<b>6 960 494</b>	<b>-1 964 250</b>	<b>-22,01%</b>
<b>Epargne nette hors RA et hors effet COVID</b>	<b>8 924 744</b>	<b>8 314 816</b>	<b>-609 928</b>	<b>-6,83%</b>

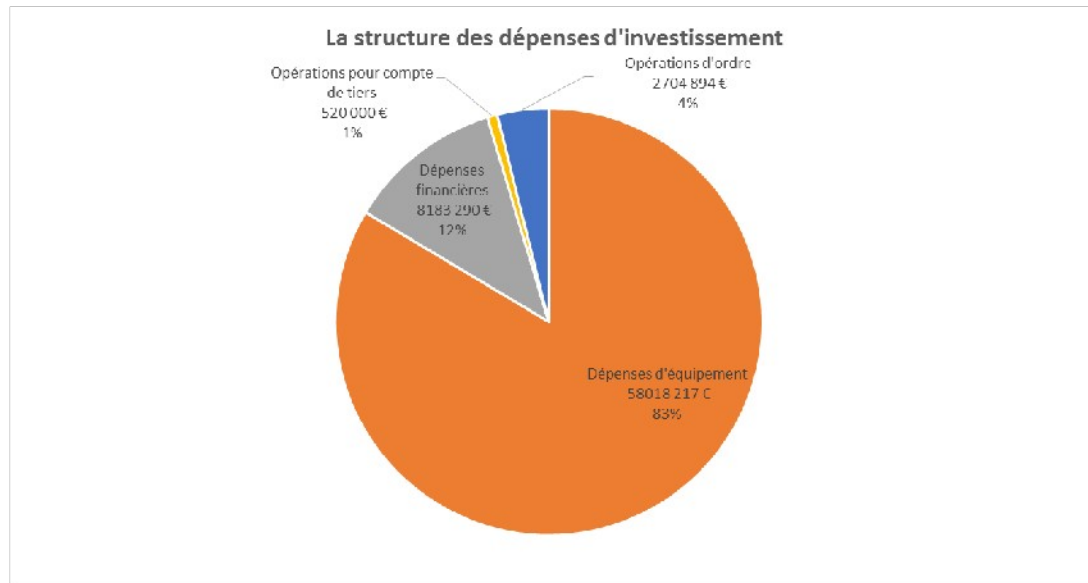
L'épargne nette prévisionnelle, demeure à un niveau satisfaisant (3 460 494 €) pour assurer l'équilibre prévisionnel du budget primitif. Après neutralisation des écritures propres à la gestion de la dette, l'épargne nette corrigée atteint 6,9 millions d'euros en diminution de 22,01% par rapport au BP précédent. Cette diminution sensible s'explique notamment par la croissance de charges ponctuelles telles que les dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire qui s'élèvent à 978 067 €, ainsi qu'à la perte de recettes estimée à 376 255 €. Au total l'effet COVID provoque un impact négatif sur l'épargne nette de 1 354 322 € au budget primitif 2021.

La qualité structurelle du niveau des épargnes assure cependant un financement équilibré de la section d'investissement et autorise l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à la baisse à l'occasion du budget supplémentaire et de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

## II. La section d'investissement : 69,4 millions d'euros

La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 69 426 401,10 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 55 363 373,10 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 14 063 028 €.

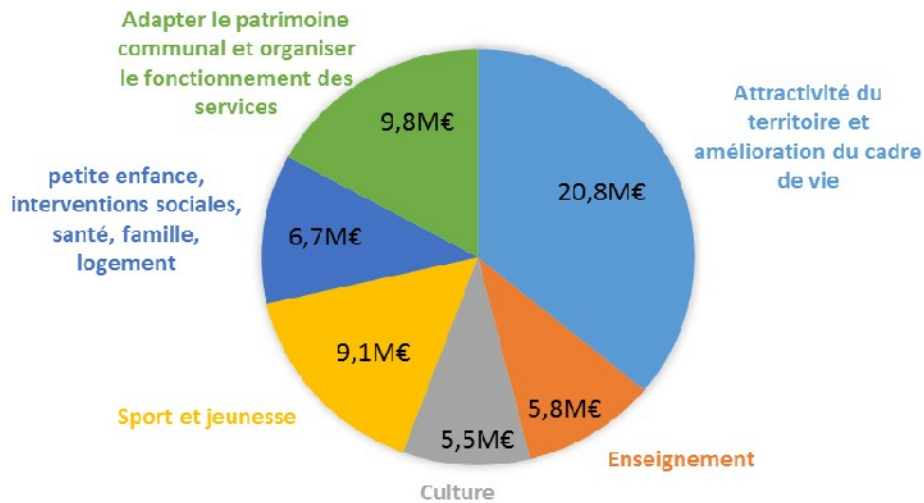
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 66 721 507,10 € dont 8 183 290 € de dépenses financières relatives notamment au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 2 704 894 €.



### A) Un programme d'investissement dynamique

Le budget principal présente 58 018 217 € de dépenses d'équipement. Ce montant est important du fait que la crise sanitaire a empêché l'aboutissement de nombreux projets d'investissement en 2020. Par conséquent, ce sont environ 12,2 millions d'euros d'investissements prévus initialement en 2020 qui sont réinscrits en 2021. **Les nouveaux investissements 2021 représentent 45,8 millions d'euros conformément aux orientations budgétaires présentées au dernier Conseil Municipal.**

## RÉPARTITION DES DÉPENSES D'EQUIPEMENT



### 1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie : 20,8M€

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 5 231 200 € d'aménagement de voiries (travaux de voirie, enfouissement de réseaux, berges du Trottebecq, mobilier urbain)
- ✓ 2 743 399 € d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin
- ✓ 1 466 735 € d'acquisitions foncières et restauration immobilière
- ✓ 1 439 500 € d'études et d'aménagements paysagers (aménagements divers, aires de jeux, fleurissement, propreté urbaine, acquisition de matériel)
- ✓ 1 314 200 € d'études et travaux d'éclairage public
- ✓ 909 840 € pour la rénovation du parking Notre-Dame
- ✓ 832 800 € pour le renouvellement urbain Les Fouches Charcot Spinel
- ✓ 760 000 €, aménagement de parkings (hors Levalois et Notre-Dame)
- ✓ 711 000 €, travaux quartier Eglantine
- ✓ 494 800 €, travaux passerelle René Schmitt
- ✓ 465 000 € Acquisition collège Charcot
- ✓ 450 000 € Trame vert et bleu
- ✓ 400 000 € pour le parking Levalois
- ✓ 400 000 €, réparations d'ouvrages d'art
- ✓ 300 000 € pour les pistes cyclables
- ✓ 210 000 € d'aides au secteur locatif
- ✓ 200 000 € pour la voie du Hommet
- ✓ 110 000 € de travaux pointe de Querqueville
- ✓ 140 000 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour les cimetières
- ✓ 125 000 € de subventions pour les ravalements de vitrines et façades ainsi que le remplacement du mobilier de terrasses
- ✓ 50 000 € pour une étude de programmation cœur de ville
- ✓ 40 000 € étude quai Collins
- ✓ 37 500 € d'éco-compteurs de flux dans le centre-ville
- ✓ 20 834 € pour l'implantation de bornes de recharges électriques

## 2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité : 27,3M€

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale.

### a) L'enseignement : 5 800 402 €

Sont notamment prévus au titre de l'enseignement :

- ✓ 3 653 841 € pour des travaux dans les écoles et restaurants scolaires (dont travaux de rénovation, de sécurisation, d'accessibilité, travaux numériques ou encore d'aménagements de jeux dans les écoles)
- ✓ 625 620 € pour l'aménagement de la cuisine centrale
- ✓ 555 000 € travaux restaurant scolaire Ile de France
- ✓ 500 000 € pour définir un schéma directeur des travaux dans les écoles
- ✓ 308 640 € de matériel et mobilier dans les écoles, les restaurants scolaires et cuisine centrale
- ✓ 157 300 € de logiciel et matériel informatique

### b) La petite enfance 3 110 110 €

- ✓ 2 803 654 € pour les travaux du Pôle petite enfance
- ✓ 164 500 € pour le mobilier et matériel du pôle petite enfance
- ✓ 72 500 € pour les travaux des autres crèches
- ✓ 69 456 € d'acquisition de mobilier et matériel

### c) La santé et les interventions sociales : 3 639 220 €

- ✓ 3 289 120 € pour la rénovation du centre social La Mosaique
- ✓ 210 000 € de travaux pour les autres structures (maisons de quartiers, CCAS)
- ✓ 60 000 € de travaux à l'EHPAD La Quincampoise
- ✓ 40 100 € de matériel et mobilier pour les maisons de quartiers
- ✓ 20 000 € de travaux pour l'EHPAD P. Bérégovoy
- ✓ 20 000 € pour l'installation de défibrillateurs

### d) La politique culturelle et culturelle 5 528 017 €

Sont notamment budgétés dans le cadre de la politique culturelle :

- ✓ 1 900 446 € pour la rénovation de la salle Imagin'art
- ✓ 750 000 € de travaux sur monuments historiques (dont château des Ravalet)
- ✓ 588 005 € pour les travaux dans les édifices culturels (dont travaux d'accessibilité pour 500 000 €)
- ✓ 500 000 € pour la rénovation du chalutier le Jacques Louise
- ✓ 500 000 € pour l'ex-école Les Pervenches
- ✓ 442 085 € pour les travaux du théâtre de la Butte
- ✓ 203 000 € de travaux pour les autres bâtiments culturels
- ✓ 200 000 € pour la rénovation de la façade du théâtre à l'Italienne
- ✓ 90 000 € pour les travaux au Quasar et la vidéosurveillance
- ✓ 81 861 € pour l'achat d'œuvres, de matériel et de mobilier pour les différentes bibliothèques, théâtres et musées
- ✓ 80 000 € pour les travaux du théâtre des Miroirs
- ✓ 40 000 € pour le musée Liais (travaux et restauration des collections)
- ✓ 39 620 € de travaux et matériel pour l'espace Buisson
- ✓ 39 000 € pour le musée Thomas Henry pour des travaux, l'acquisition et la restauration d'œuvres d'art et la restauration de fonds patrimoniaux
- ✓ 25 000 € pour la restauration du fronton de la Manufacture

- ✓ 25 000 € pour les travaux d'aménagement de la salle d'histoire du fort du Roule
- ✓ 24 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le conservatoire

#### **e) Le sport et la jeunesse : 9 125 750 €**

Sont prévus dans le cadre de la politique sportive et la jeunesse, dont :

Pour les stades et gymnases :

- ✓ 2 241 600 € pour le complexe de la Saillanderie
- ✓ 1 624 909 € pour le réaménagement des sites La Polle et Les Fourches
- ✓ 1 668 400 € pour les travaux salle Nordez
- ✓ 640 000 € pour la réhabilitation de Chantereyne, un palais des sports en ville
- ✓ 482 000 € de travaux et matériels pour les stades et gymnases et base nautique du territoire de Cherbourg-Octeville
- ✓ 370 000 € de travaux complexe de tennis de Bagatelle
- ✓ 273 000 € pour les stades et gymnases du territoire d'Equedreville-Hainneville
- ✓ 150 000 € de travaux pour le centre national de plongée
- ✓ 145 000 € de travaux pour la base nautique du territoire de Tourlaville
- ✓ 141 360 € pour les stades et gymnases du territoire de Tourlaville
- ✓ 100 000 € d'arrosage automatique du terrain de football Bocher
- ✓ 90 000 € pour la réfection du terrain principal Léo Lagrange
- ✓ 50 000 € pour un skate park sur le territoire de Tourlaville
- ✓ 48 300 € pour les stades et gymnases du territoire de La Glacerie
- ✓ 42 000 € de matériel et mobilier pour le territoire de Querqueville

Pour les piscines :

- ✓ 234 185 € pour les piscines de Cherbourg-Octeville
- ✓ 185 000 € d'étude et travaux pour le centre aquatique de la Saline
- ✓ 142 800 € de travaux sur la piscine de Collignon

Pour les structures jeunesse :

- ✓ 301 483 € pour l'ALSH le Becquet
- ✓ 195 713 € de travaux, mobilier et matériel pour les autres structures jeunesse

#### **f) La sécurité et la salubrité publique : 122 315 €**

Sont notamment inscrits dans le cadre de la sécurité et la salubrité publique :

- ✓ 82 315 € de matériels et équipements divers pour la police municipale, le service communal d'hygiène et le service défense incendie
- ✓ 40 000 € d'installation de vidéoprotection

### **3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services : 9,8M€**

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 3 186 795 € de travaux dans divers bâtiments (travaux d'économies d'énergies, de mise en sécurité et d'accessibilité, travaux dans les mairies, les salles communales...)
- ✓ 1 026 582 € de matériels et mobiliers pour les services (entretien des locaux, archives, extincteurs, alarmes, matériel électoral, mobiliers tous services...)

- ✓ 913 050 € de logiciels et matériel informatique
- ✓ 640 000 € de travaux pour l'atelier municipal
- ✓ 451 500 € de travaux dans les cimetières
- ✓ 296 000 € de travaux pour la mairie de Cherbourg-Octeville
- ✓ 225 394 € pour un local des ilotiers en centre-ville
- ✓ 209 207 € pour des travaux au centre industriel des Fourches
- ✓ 175 000 € pour des études (diagnostics avant travaux, étude relative à l'aménagement des cimetières ou encore pour la signalétique sur le territoire)
- ✓ 170 000 € pour la salle des fêtes
- ✓ 90 000 € de matériel de reprographie

Le renouvellement de matériel et de véhicules sont prévus :

- ✓ 1 392 400 € de véhicules
- ✓ 80 000 € d'équipements pour l'atelier mécanique

## **B) Le financement prévisionnel de l'investissement**

Le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement (58 018 217 € de dépenses) se décline ainsi :

	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Recettes réelles</b>
Total dépenses d'équipement	58 018 217	
Subventions d'investissement		934 800
Emprunt d'équilibre		49 122 923
Dotations et fonds de concours		4 500 000
Épargne nette		3 460 494
<b>Total</b>	<b>58 018 217</b>	<b>58 018 217</b>

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

A ce titre, le résultat cumulé de l'exercice 2020 s'élève à 34 millions d'euros. 11,4 millions viendront financer les investissements reportés, et 22,6 millions atténueront significativement les 49,1 M€ d'emprunt d'équilibre prévisionnel.

Par ailleurs, par mesure de prudence et de sincérité des équilibres prévisionnels, les subventions d'investissement sont inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues. A titre d'information, le montant total des subventions perçues en 2020 s'élève à 3 658 899 €.

Les dotations et fonds et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisés.

Le produit des cessions sera inscrit au fur et à mesure des ventes quand elles seront réalisées et viendront prioritairement diminuer l'emprunt.

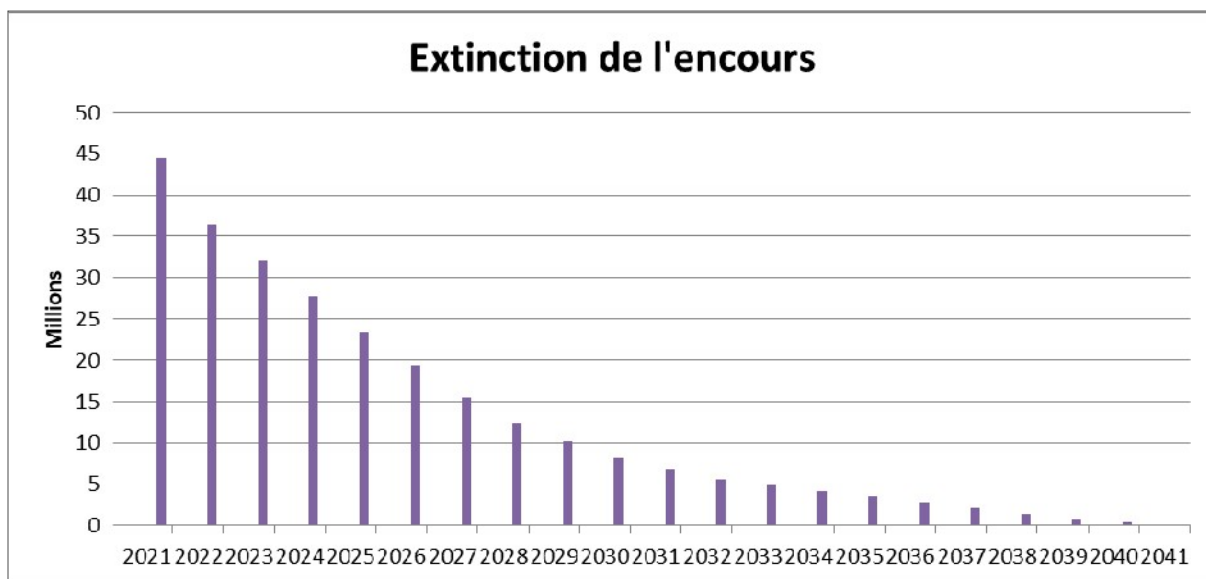
### C) La dette du budget principal en diminution

Tel que cela a été décrit dans le rapport d'orientation budgétaire, Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2019, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 586 euros quand la moyenne se situe à 1 511 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 2 (ans).

L'extinction de la dette de Cherbourg-en-Cotentin est rapide. En effet, l'encours diminuerait de moitié d'ici 5 ans (2025) si aucun emprunt nouveau n'était réalisé d'ici là.



La dette brute du budget principal s'établit à 44 478 841 euros au 1er janvier 2021, en baisse de 9,42% par rapport à 2020.

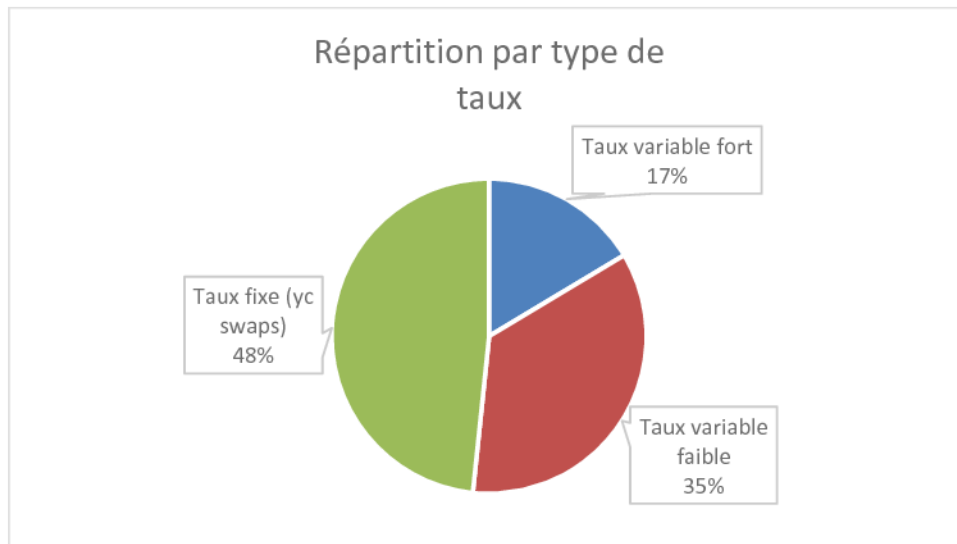
L'encours de la dette comporte 2 965 995 euros de dette récupérable auprès de la communauté d'agglomération du Cotentin, liée aux compétences économiques, transports, déchets ménagers, eau prises par cette dernière en 2017 et 2018.

La dette propre s'établit ainsi à 41 512 846 €.

€	Encours au 01/01/2020	Encours au 01/01/2021	Var. €	Var. %
<b>Dette brute</b>	49 104 127,08	44 478 840,50	-4 625 286,58	-9,42%
<b>Dette récupérable</b>	-3 248 692,95	-2 965 994,95	282 698,00	-8,70%
<b>Dette propre</b>	45 855 434,13	41 512 845,55	-4 342 588,58	-9,47%

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1% pour 2021, il est l'un des plus bas des communes de la strate.

La dette est saine, elle est composée de 48% de taux fixe, 35% de Livret A et LEP et de 17% de taux monétaires courants de type Euribor et TAG.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général apparaît sécurisée, avec 99,24% de 1A, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps. L'emprunt 1E, souscrit en 2006, et arrivant à échéance en 2021, a toujours bénéficié du taux fixe bonifié de 3,58%. S'agissant de la dernière année, il ne présente désormais plus qu'un risque minime.

Risque d'indices sous-jacents	Encours en €	Encours en %	Risque de structures	Encours en €	Encours en %
<b>Niv. 1</b>	44 478 840,50	100,00%	<b>Niv. A</b>	44 140 928,65	99,24%
<b>Niv. 2</b>	0,00		<b>Niv. B</b>	0,00	
<b>Niv. 3</b>	0,00		<b>Niv. C</b>	0,00	
<b>Niv. 4</b>	0,00		<b>Niv. D</b>	0,00	
<b>Niv. 5</b>	0,00		<b>Niv. E</b>	337 911,85	0,76%
<b>Niv. 6</b>	0,00		<b>Niv. F</b>	0,00	
<b>Total</b>	44 478 840,50	100,0%	<b>Total</b>	44 478 840,50	100,00%

\* 1E : emprunt à barrière désactivante sur Euribor à 6%.

Pour 2021, dans le contexte actuel, il n'est pas attendu de hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne. La commune continuera de bénéficier de la faiblesse des taux variables.

L'annuité nette prévisionnelle 2021 du budget principal s'élève à 8 341 617 € contre 8 633 620 € en 2020, soit une diminution de 3,4%.



	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
Capital	8 263 484	8 181 790	-81 694	-1,0%
Intérêts	607 664	498 209	-109 455	-18,0%
ICNE	-30 601	-27 676	2 925	-9,6%
Swaps	291 550	251 359	-40 191	-13,8%
<b>Annuité brute</b>	<b>9 132 097</b>	<b>8 679 999</b>	<b>-452 098</b>	<b>-5,0%</b>
			0	
<b>Annuité récupérable</b>	498 477	338 382	-160 095	-32,1%
			0	
<b>Annuité nette</b>	<b>8 633 620</b>	<b>8 341 617</b>	<b>-292 003</b>	<b>-3,4%</b>

---

## Les budgets annexes sous nomenclature M4

### I. Le budget annexe Camping de la Saline

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 159 734 € en section de fonctionnement et à 20 155 € en section d'investissement.

#### A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation sont stables et se chiffrent à 141 350 €.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	59 525	61 935	+4,05%
012	Charges de personnel	68 000	68 200	+0,29%
65	Charges de gestion courante	5 000	5 500	+10,00%
67	Charges exceptionnelles	800	1 036	+29,50%
69	Impôts sur les bénéfices	4 679	4 679	-
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>138 004</b>	<b>141 350</b>	<b>+2,42%</b>

Les charges à caractère général augmentent de 2 410 € afin d'ajuster les prévisions de consommation d'eau aux besoins. Les frais de personnel sont en légère hausse de 200 € afin de faire face aux évolutions 2021 comme indiqué pour le budget principal de la ville.

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 159 279 €.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
70	Vente de produits et services	154 265	154 779	+0,33%
75	Produits de gestion courante	4 500	4 500	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>158 765</b>	<b>159 279</b>	<b>+0,32%</b>

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65).

#### B) Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 17 929 €.

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>20 761</b>	<b>17 929</b>	<b>-13,64</b>
- intérêts	-	-	
<b>Epargne brute</b>	<b>20 761</b>	<b>17 929</b>	<b>-13,64</b>
- amortissement du capital de la dette	-	-	
<b>Epargne nette</b>	<b>20 761</b>	<b>17 929</b>	<b>-13,64</b>

### C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 19 700 €.

Les dotations aux amortissements permettent de financer la quasi-totalité des dépenses d'investissement. Un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 1 771 €. Il sera annulé au moment de la reprise des excédents antérieurs au budget supplémentaire.

## II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105 375 € en section de fonctionnement et à 74 688 € en section d'investissement.

### A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 33 943 €. Elles augmentent légèrement de 924 € soit 2,80%.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	13 489	13 969	+3,56%
012	Charges de personnel	2 500	2 500	-
65	Autres charges de gestion courante	50	50	-
66	Charges financières	2 752	3 196	+ 16,13%
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	-
69	Impôts sur les sociétés	13 228	13 228	-
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>33 019</b>	<b>33 943</b>	<b>+2,80%</b>

Le virement à la section d'investissement s'élève à 21 170 €

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 105 000 € montant identique à 2020.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
70	Vente de produits et services	105 000	105 000	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>105 000</b>	<b>105 000</b>	

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque.

## B) Les soldes intermédiaires de gestion

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>74 733</b>	<b>74 253</b>	<b>-0,64</b>
- intérêts	2 752	3 196	+ 16,13
<b>Epargne brute</b>	<b>71 981</b>	<b>71 057</b>	<b>-1,28</b>
- amortissement du capital de la dette	71 981	74 313	+ 3,24
<b>Epargne nette</b>	<b>0</b>	<b>-3 256</b>	

On constate au BP une légère augmentation des taux d'intérêts prévus par précaution dans l'attente des conditions financières de la prochaine période de l'emprunt en raison de la révision des taux à chaque période de trois ans. Ainsi, au Compte administratif, on devrait constater des taux d'intérêts moins élevés.

## C) La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 74 313 € et correspondent uniquement au remboursement du capital de l'emprunt.

## D) La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 483 590 € au 1<sup>er</sup> janvier 2021, en recul de 12,96% par rapport à 2020.

€	<b>Encours au 01/01/2020</b>	<b>Encours au 01/01/2021</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
<b>Dette budget panneaux photovoltaïques</b>	555 570,30	483 589,90	-71 980,40	-12,96%

L'encours est constitué d'un seul emprunt, dont les caractéristiques les suivantes :

- Taux moyen : 1,25%
- Durée résiduelle : 5 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 1A
- Indice : taux fixe (réactualisé tous les 3 ans).

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 77 509 €, en hausse de 2 776 € par rapport à 2020, en raison de l'amortissement du capital qui évolue selon un mode progressif ainsi que des ICNE.

	BP 2020	BP 2021	Var. €	Var. %
Amortissement du capital	71 981	74 313	2 332	3,2%
Intérêts	2 825	2 452	-373	-13,2%
ICNE	-73	744	817	919,2%
<b>Annuité totale</b>	<b>74 733</b>	<b>77 509</b>	<b>2 776</b>	<b>3,7%</b>

### III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	BP 2020	BP 2021	% d'évolution
012 - Charges de personnel	31 000	31 000	0,00%
<b>Total des charges d'exploitation hors charges financières</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>0,00%</b>

	BP 2020	BP 2021	% d'évolution
70 - Vente de produits et de marchandises	31 000	31 000	0,00%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>0,00%</b>

### IV. Le budget annexe port de plaisance

Le port de plaisance appartient à Ports de Normandie. La ville est concessionnaire, le contrat de concession s'achève en 2023.

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 742 168 € en section d'exploitation et à 618 025 € en section d'investissement.

#### A) La section de fonctionnement : Un budget en diminution en raison de la crise sanitaire

La crise sanitaire impacte directement la fréquentation du port de plaisance. Ainsi, le budget 2021 a été élaboré en diminution et équilibré avec une subvention prévisionnelle provenant du budget principal de la ville.

## 1) Les charges d'exploitation : 2 124 143€

Elles enregistrent une diminution de 2,40 % soit 52 197 €.

		BP 2020	BP 2021	% d'évolution
011	Charges à caractère général	1 324 578	1 226 457	-7,41
012	Charges de personnel	763 000	782 800	+2,60
65	Charges de gestion courante	11 900	21 500	+80,67
66	Charges financières	500	500	-
67	Charges exceptionnelles	54 362	82 886	+52,47
69	Impôts des sociétés	22 000	10 000	-54,55
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>2 176 340</b>	<b>2 124 143</b>	<b>-2,40</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en diminution de 7,41% soit 98 121 € suite à une moindre fréquentation:

- Diminution du coût des énergies de 51 700 € (eau, électricité, gaz, nature 6061)
- Baisse de 15 000 € sur l'achat de carburant ensuite revendu aux plaisanciers (nature 601)
- Diminution de 6 982 € sur l'achat d'autres matières et fournitures (nature 6068)
- Diminution de diverses lignes de fonctionnement (frais de mission, réception, entretien de biens mobiliers, annonces et insertions etc.)

Les charges de personnel sont en hausse de 2,60 %, soit +19 800 €.

Les charges de personnel suivent les évolutions telles qu'elles sont présentées pour le budget principal de la ville.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) augmentent de 9 600 € afin d'ajuster les prévisions aux évaluations faites par la Trésorerie Municipale sur les admissions en non valeurs à venir.

L'inscription au titre des impôts sur les sociétés (chapitre 69) diminue de 12 000 € en raison d'une diminution du résultat attendu.

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de 28 524 € afin de comptabiliser les exonérations accordées aux amodiataires et professionnels soumis à fermeture administrative ou dans l'impossibilité de pratiquer leurs activités à cause de la crise sanitaire (activités de restauration et de location de bateaux).

## 2) Les ressources d'exploitation : 2 518 465 €

Les ressources d'exploitation sont prévues en diminution de 2,79 % soit - 72 170 €

		BP 2020	BP 2021	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 504 480	2 408 451	-3,83
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	-
75	Produits de gestion courante	37 155	36 520	-1,71
77	Produits exceptionnels	45 000	69 494	+ 54,43
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 590 635</b>	<b>2 518 465</b>	<b>-2,79</b>

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 2 408 451 € (chapitre 70), en diminution de 3,83 % ; elles comprennent principalement :

- la location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 78,5% du chiffre d'affaires
- la vente de carburant (10,6% du chiffre d'affaires)
- les manutentions de grutages (4,2% du chiffre d'affaires)
- les amodiations (4,5% du chiffre d'affaires).

Ces recettes sont en diminution de 96 029 € en raison d'une estimation à la baisse de la fréquentation due à la crise sanitaire

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante chapitre 75) sont quasiment stables. Elles enregistrent principalement les remboursements de taxes foncières par les amodiataires.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) augmentent de 24 494 €. Il s'agit pour 17 827 € de la participation estimée de l'Etat aux exonérations de loyers effectuées par le port aux amodiataires. Ce chapitre comptabilise également la subvention prévisionnelle du budget principal de la ville pour 11 667 € afin de participer à l'équilibre du budget impacté par la crise.

## B) Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>414 795</b>	<b>394 822</b>	<b>-4,82</b>
- intérêts	500	500	-
<b>Epargne brute</b>	<b>414 295</b>	<b>394 322</b>	<b>-4,82</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>414 295</b>	<b>394 322</b>	<b>-4,82</b>

L'épargne nette diminue de 19 973 €, soit - 4,82 %. Elle permet de financer la totalité des investissements de l'année. Le budget du port n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2021, le montant des dotations aux amortissements atteint 394 322 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 394 322 € assure donc l'équilibre de la section d'exploitation.

## C) Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 394 322 € pour 2021 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 142 152 € pour l'installation d'une potence de grutage de voiliers légers
- ✓ 70 170 € pour l'achat d'un bateau semi-rigide, l'achat de voiles et d'outillage
- ✓ 122 000 € de travaux divers sur voirie et bâtiment
- ✓ 40 000 € pour l'aménagement d'un point propre
- ✓ 15 000 € pour un système débarquement estacade

- ✓ 2 500 € de matériel et mobilier de bureau
- ✓ 2 500 € d'annonces de marchés publics

#### **D) Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2021</b>	
Épargne nette	394 322	100 %
Subventions	-	0 %
Cession d'actif		0 %
Emprunt	-	0 %
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>394 322</b>	<b>100 %</b>

L'épargne nette finance les investissements de l'année dans leur totalité.

#### **V. Le budget annexe locations**

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 324 830 € en section d'exploitation et à 199 370 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville et assujetti à TVA, notamment le centre des arts du cirque.

#### **A) La section de fonctionnement**

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de 87 750 € soit de +232,7 % en lien avec la crise sanitaire.

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
011 Charges à caractère général	9 200	53 638	+483,02
012 Charges de personnel	25 000	-	-100,00
65 Charges de gestion courante	510	510	-
67 Charges exceptionnelles	3 000	71 312	+2 277,07
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>37 710</b>	<b>125 460</b>	<b>+232,70</b>

Les charges à caractère général augmentent de 44 438 €. Il s'agit essentiellement d'un changement d'imputation concernant les remboursements de frais au budget principal initialement prévus au chapitre 012. Le solde correspond à une augmentation du budget alloué à l'entretien du bâtiment.

Le chapitre 67 enregistre une augmentation conséquente de 68 312 €. Il s'agit de comptabiliser les exonérations de loyers accordées en raison de la crise sanitaire.



Les ressources d'exploitation sont en augmentation de 35 806 € soit 22,41 %.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
70	Vente de produits et services	2 882	2 882	-
75	Produits de gestion courante	156 925	160 825	+2,49
77	Produits exceptionnels	0	31 906	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>159 807</b>	<b>195 613</b>	<b>+ 22,41 %</b>

Le chapitre 77 enregistre une augmentation de 31 906 € correspondant à la participation de l'Etat aux exonérations de loyers liés à la crise sanitaire.

### **B) Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>122 097</b>	<b>70 153</b>	<b>-42,54</b>
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>122 097</b>	<b>70 153</b>	<b>-42,54</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>122 097</b>	<b>70 153</b>	<b>-42,54</b>

L'épargne nette prévisionnelle 2021 atteint 70 153 € soit une diminution 51 944 € qui s'explique par une augmentation des dépenses liées à la crise sanitaire plus importante que les recettes.

### **C) La section d'investissement**

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 70 153 € pour 2021.

### **D) Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2021</b>	
Epargne nette	70 153	100 %
Subventions		
cession d'actif		
Emprunt prévisionnel		
Total des recettes d'investissement	70 153	100 %

Le budget annexe des locations n'est pas endetté.

## VI. Le budget annexe parkings

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 520 351 € en section d'exploitation et à 158 287 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), Trinité (100 places) et Notre-Dame (115 places).

### A) La section de fonctionnement

Les dépenses réelles d'exploitation enregistrent une augmentation de +52,01 %.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	131 230	138 055	+5,20
012	Charges de personnel	144 963	282 000	+94,53
65	Charges de gestion courante	1 260	1 250	-0,79
67	Charges exceptionnelles	100	600	+500,00
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>277 553</b>	<b>421 905</b>	<b>+52,01</b>

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent de 6 825 € afin d'ajuster les prévisions aux besoins relatifs à l'entretien des parkings et aux frais de télécommunications.

Les charges de personnel (chapitre 012) montrent une augmentation de 137 037 €. Il s'agit sur ce chapitre d'un remboursement effectué par ce budget au budget principal sur lequel est comptabilisé l'ensemble des charges de personnel de tous les budgets (budget principal et budgets annexes). L'augmentation s'explique par un ajustement des effectifs affectés à la gestion des parkings.

Les recettes réelles d'exploitation sont prévues en augmentation de 143 904 € soit +41,81%.

		<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
74	Subventions d'exploitation	-	209 004	-
75	Autres produits de gestion courante	344 160	279 060	-18,92
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>344 160</b>	<b>488 064</b>	<b>+41,81</b>

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) enregistrent les produits de stationnement. En raison de la crise sanitaire, une diminution de ces recettes est estimée à 65 100 €.

Les subventions d'exploitation (chapitre 74) comptabilisent la subvention versée par le budget principal de la ville. En effet, afin de garantir l'équilibre de ce budget en raison de la crise sanitaire, mais également suite à l'actualisation des charges de personnels affectées à ce budget, le budget principal prévoit une subvention à ce budget annexe de 209 004 €.

## **B) Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>66 607</b>	<b>66 159</b>	<b>-0,67</b>
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>66 607</b>	<b>66 159</b>	<b>-0,67</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>66 607</b>	<b>66 159</b>	<b>-0,67</b>

L'épargne nette s'élève à 66 159 €, relativement stable par rapport à 2020.

## **C) La section d'investissement**

Le budget 2021 intègre 106 000 € de dépenses d'équipement dont :

- ✓ 50 000 € de travaux de voirie et éclairage public,
- ✓ 30 000 € de travaux refonte SSI Parking Napoléon,
- ✓ 20 000 € de travaux sécurisation cabine Gambetta Fontaine,
- ✓ 6 000 € d'acquisition de matériel.

## **D) Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2020</b>	
Epargne nette	66 159	62,41 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt	39 841	37,59 %
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>106 000</b>	<b>100 %</b>

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 62,41 %.

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.